



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

DEL-2019-037

Numéro de la délibération : 2019/037

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétence, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 04/03/2019

Date de convocation du conseil : 26/02/2019

Date d'affichage de la convocation : 26/02/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, M. Eddy RENAULT, Mme Véronique RISSEL.

Était représentée : Mme Émilie CRAMET par Mme Alexandra LE NY.

Était absent excusé : M. Eric SEGUET.

Était absente : Mme Maryvonne LE TUTOUR.

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapport de Madame La Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 confiant à la Maire certaines compétences du conseil,

Vu les arrêtés de la Maire en date du 23 avril 2014 donnant délégation aux Adjointes,

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au conseil municipal,

Nous vous proposons :

de prendre acte des décisions prises entre le 11 janvier 2019 et le 14 février 2019, soit les décisions numérotées DC/2019/0001 à DC/2019/0006 (selon le tableau ci-annexé).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 5 mars 2019

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Service
DC/2019/0001	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de fourniture, Fourniture et livraison d'un décompacteur pour terrain engazonné – Entreprie Jardi Location de Noyal-Pontivy (56) pour un montant de 43 959,55 € TTC	CTM
DC/2019/0002	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°1 – Entreprise SARL LE SOURN HABITAT du SOURN (56) pour un montant de 27 493,95 € HT soit 32 992,74 € TTC	CTM
DC/2019/0003	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°2 – Entreprise MOISAN CARRELAGE de PONTIVY (56) pour un montant de 2 393,00 € HT soit 2 871,60 € TTC	CTM
DC/2019/0004	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°3 – Entreprise Jean-Noël TEXIER du SOURN (56) pour un montant de 7 891,57 € HT soit 9 469,89 € TTC	CTM
DC/2019/0005	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°5 – Entreprise ARMOR PEINTURE PLATERIE de LORIENT (56) pour un montant de 10 043,17 € HT soit 12 051,80 € TTC	CTM
DC/2019/0006	Marchés et accords-cadres de moins de 221 000 € : Marché de travaux – Travaux d'aménagement dans le bâtiment de l'Auberge de Jeunesse sur la Commune de PONTIVY – Attribution du lot n°4 - Entreprise	CTM